

comité est de faire rapport de ce projet de loi sans amendement et à temps pour qu'il reçoive la sanction royale avant la date du 6 janvier. C'est la raison pour laquelle j'ai mentionné dans ma proposition que le comité fasse rapport du projet de loi C-21 au plus tard le 4 janvier. Évidemment, nous n'avons pas d'objection à une date plus hâtive, demain serait même très bien. Mais un rapport déposé au plus tard le 4 janvier ferait en sorte que le projet de loi pourrait recevoir la sanction royale ce jour-là. Il pourrait ainsi avoir ses effets immédiatement, enfin le jour même, à temps pour le 6 janvier qui est la date technique où les dispositions dont le sénateur MacEachen a parlé hier pourraient être en vigueur.

Maintenant le comité spécial a préparé un programme d'audition des témoins. Il n'est pas question de dire au comité de cesser d'entendre ces témoins, de cesser son étude du projet de loi puisqu'il n'y a pas d'objection, en fait, à ce que le comité fasse des observations et des recommandations. Ces dernières étant la seule chose d'ailleurs que le comité pourrait faire en retardant le rapport du projet de loi jusqu'à la fin de janvier ou plus tard en tout cas que le 6 janvier 1990.

Alors les gens, les groupes qui auraient des doléances, des griefs à faire valoir pourront le faire devant le comité. Le comité pourra dire ce qu'il pense de ces doléances et de ces griefs. Il pourra dire qu'à son point de vue, le gouvernement devrait modifier le projet de loi pour améliorer certaines prestations, certaines situations ou avantages. Le comité pourra dire cela. C'est tout ce qu'il peut faire d'ailleurs. Il pourra le faire de cette façon sans les inconvénients qui vont résulter du fait que le projet de loi n'étant pas adopté avant le 6 janvier, les prestations qui y sont prévues ne seront pas versées à ceux qui les attendent à compter de cette date.

Au point de vue pratique, je crois qu'il n'y a aucun préjudice qui résulte de l'adoption de cette résolution. Si le Sénat refusait cela, c'est exactement ce qu'il pourra faire avec cette motion, mais si la motion est refusée par le Sénat, le public ou les prestataires vont en souffrir alors qu'en faisant rapport de ce projet de loi sans amendement dans les délais indiqués dans la motion, nous allons rencontrer les objectifs et même plus que les objectifs que recherchait le sénateur MacEachen dans son projet de loi S-12 présenté hier.

● (1730)

[Traduction]

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je ne suis pas vraiment surpris de l'insensibilité dont fait preuve à nouveau le Parti conservateur dans sa façon d'aborder la question du chômage au Canada. La majorité conservatrice a affiché un mépris impitoyable à l'endroit des chômeurs en rejetant une solution qu'elle a pourtant utilisée ces dernières années. Mais que le gouvernement conservateur assume la responsabilité de ses actes au cours des prochains jours et des prochains mois, comme nous ne manquerons pas de le faire nous-mêmes.

Le gouvernement conservateur, en refusant de reconduire la norme d'admissibilité de 10 semaines de travail dans les régions économiques plus faibles du pays, pénalisera les chômeurs du Canada.

Il faut que le public sache que le premier ministre et son gouvernement avaient le choix entre maintenir le niveau de l'aide actuelle consentie aux chômeurs ou adopter une attitude conflictuelle vis-à-vis du Sénat du Canada. M. Mulroney et ses troupes ont choisi de livrer les chômeurs à leur sort.

Hier, le Sénat a adopté le projet de loi S-12 qui avait pour but de reconduire jusqu'au 6 janvier 1990 la norme d'admissibilité variable du programme d'assurance-chômage actuellement en vigueur. Cette mesure du Sénat, que les conservateurs viennent de rejeter aux Communes, aurait permis aux travailleurs mis à pied à cause du recul économique actuel, d'avoir toujours droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Mais après le 6 janvier 1990, ces gens n'auront plus droit à ces prestations à cause de la norme d'admissibilité uniforme de 14 semaines de travail. Le projet de loi S-12 leur aurait assuré la protection nécessaire jusqu'à ce que le Sénat ait la chance de terminer ses travaux concernant le projet de loi C-21.

Honorables sénateurs, le comité sénatorial spécial chargé du projet de loi C-21 étudie maintenant cette mesure législative complexe. Par ce projet de loi, le gouvernement se soustrait à ses responsabilités envers les sans-emploi en réduisant à zéro l'aide financière que le Trésor accordait jusqu'à maintenant au régime d'assurance-chômage du Canada. Beaucoup de Canadiens voient dans cet abandon une autre mesure prise par le gouvernement du Canada pour harmoniser ses programmes avec ceux des États-Unis.

Des voix: C'est une honte!

Le sénateur MacEachen: Croyez-moi, hier, lorsque le sénateur Stewart a cité le ministre de l'Emploi, cette citation démontrait clairement que ce projet de loi fait partie du programme conservateur et cadre parfaitement bien dans le concept général du libre-échange.

Le sénateur Perrault: Tout à fait.

Le sénateur MacEachen: Il était grand temps que de tels liens soient analysés par un comité du Parlement. Ils ne l'ont certainement pas été par le comité de la Chambre des communes.

La motion signifie qu'il faut que le projet de loi C-21 soit adopté à la hâte—qu'il soit retiré au comité avant même que celui-ci ait eu la possibilité de l'étudier; qu'il soit adopté; et que le comité poursuive ses travaux et fasse ses vaines recommandations, ce qui semble, pour les conservateurs, le seul rôle du Sénat du Canada.

Le Parti conservateur a perdu contact avec le Canada. Son insensibilité affichée dans l'étude du projet de loi est déconcertante. Son insensibilité croît alors que sa popularité décroît.

Le sénateur Perrault: Elles est en chute libre.

● (1740)

Le sénateur MacEachen: On nous demande aujourd'hui d'adopter une résolution qui mettra fin au rôle effectif du comité et mettra fin au débat, pour que nous puissions tous aller dormir en abandonnant à leur sort les chômeurs à qui le projet de loi fait tellement de tort. Ce n'est pas ce que d'autres disent dans le pays.

Je ne sais pas ce que le sénateur Flynn ou ses collègues de la majorité feraient de la masse de lettres que j'ai reçues dans la seule journée de lundi. Qu'allons-nous répondre à ces correspondants?

Le sénateur Guay: Ils ne veulent pas leur répondre!

Le sénateur MacEachen: Ce sont des citoyens canadiens qui veulent exprimer leur opinion et faire changer le projet de